

bonjour!

Paraît 6 fois par an

Un lien dynamique entre l'administration communale et les habitants d'Yverdon-les-Bains!

janvier 2014

n° 65

Le Musée d'Yverdon et région célèbre ses 250 ans

Le Musée d'Yverdon et région, qui occupe le Château, fête cette année un jubilé remarquable: 250 ans d'existence! Sa directrice-conservatrice, France Terrier, nous présente son travail et l'institution.

Quel parcours pour devenir directrice-conservatrice du Musée d'Yverdon et région?

F.T.:Yverdonnoise, j'ai suivi mes écoles dans la ville jusqu'à la maturité, puis passé un an aux Etats-Unis avant d'effectuer des études à l'Université de Lausanne avec une spécialisation en archéologie. J'ai été engagée au Musée en 1992 comme conservatrice-adjointe et suis devenue directrice-conservatrice en 2008. En parallèle, j'ai suivi des formations complémentaires en muséologie et en gestion culturelle.

Quelles activités et responsabilités assume-t-on à la tête d'un musée consacré à l'histoire régionale?

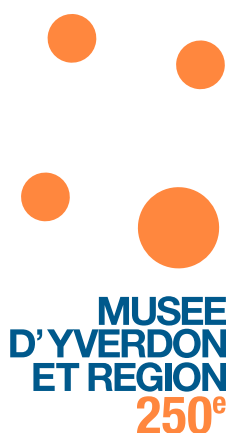
En vingt ans, l'institution a beaucoup évolué et s'est professionnalisée: elle a redéfini ses missions, développé une politique de collections, des expositions et des activités à but pédagogique. Pendant la première décennie, je devais intervenir sur tous les fronts, en effectuant aussi bien les recherches historiques que les travaux d'installation des expositions. Aujourd'hui, notre équipe s'est étoffée et je me concentre sur les tâches de direction et scientifiques.

Quelles missions pour le Musée d'Yverdon et région?

Notre musée, malgré son statut privé - il est géré par une fondation - remplit une mission de service public: conserver et transmettre l'histoire matérielle d'Yverdon-les-Bains et de sa région qui est exceptionnelle et comporte de nombreux temps forts. Cela implique de recueillir et de conserver des collections, de les documenter et de les analyser, mais aussi de restituer l'histoire au public de la manière la plus attrayante possible, essentiellement par des expositions. Qui souhaite comprendre la ville et sa région doit absolument s'arrêter au Château et visiter notre musée!

Les points forts du jubilé 2014?

250 ans pour un musée est un âge impressionnant. Bien peu en Suisse, en Europe et, disons-le tout de go, dans le monde, ont des origines aussi lointaines. Parmi les projets-phares, citons, dès le mois de mai, l'exposition «250 objets pour un 250^e» et son catalogue, auxquels participent une cinquantaine d'archéologues et d'historiens. La publication d'une histoire de notre musée marquera aussi l'événement. Mentionnons encore une nouvelle signalétique dans le Château et des horaires d'ouverture étendus d'octobre à mai (ouverture de 13h à 17h). Enfin, une réflexion est menée avec la Ville d'Yverdon-les-Bains sur l'avenir de l'institution que nous souhaiterions encore plus dynamique, plus visible et ancrée dans le territoire régional.



Editorial

Cette 65^e livraison de votre journal *Bonjour!* est l'occasion pour la Municipalité de vous présenter ses meilleurs vœux pour une très belle année 2014!

Une année qui s'annonce d'ores et déjà à nouveau riche en projets et en manifestations de toutes sortes, propres à satisfaire les besoins ou les envies de chacun. Les grands thèmes resteront les mêmes: aménagement du centre-ville, développement urbain, mobilité. Mais également consolidation de l'offre culturelle, mise en place d'une politique énergétique durable, amélioration des prestations destinées aux jeunes comme aux aînés, renforcement de la politique de sécurité, poursuite des aménagements de l'espace public.

Toutes ces politiques sont en lien étroit avec les grands enjeux auxquels est confrontée notre société. C'est à l'échelle locale que les solutions peuvent se concrétiser, et c'est donc à ce niveau que les habitants perçoivent le plus directement leurs effets. Les Autorités de la ville se doivent d'anticiper tant que faire se peut les problèmes que nous sommes susceptibles de rencontrer.

C'est pourquoi certaines mesures, que l'on pourrait considérer aujourd'hui comme infondées ou disproportionnées, développeront leurs effets positifs dans quelques années seulement. Ainsi en va-t-il de la politique de mobilité, de celle de l'urbanisme ou des projets inscrits dans notre Agenda 21. Notre ville doit être durable, elle doit offrir la même qualité de vie tant à ses habitants d'aujourd'hui qu'à ceux de demain.

Si le futur est à notre porte et que nous devons l'envisager avec sérieux, il ne serait rien sans la mise en valeur de notre patrimoine et de notre histoire. L'année 2014 sera une nouvelle occasion de l'évoquer, puisque nous fêtons le 250^e anniversaire de notre musée. Une institution née dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, que l'on se plaît à nommer le «siècle d'or» d'Yverdon.

Et il est vrai que notre ville ne serait pas tout à fait ce qu'elle est devenue si Fortuné Barthélémy De Felice, Jean-Jacques Rousseau ou Elie Bertrand n'avaient pas, d'une manière ou d'une autre, influé sur le cours de son histoire. Nous vous invitons à aller visiter l'exposition qui sera mise sur pied au printemps pour fêter cet anniversaire et découvrir les trésors de notre musée!

Nous vous souhaitons une très bonne lecture de votre premier journal *Bonjour!* de l'année, qui saura, nous l'espérons, susciter votre intérêt!

Daniel von Siebenthal
Syndic

Dans ce numéro :

Le Festival Sportif Yverdonnois page 2

La STEP productrice d'énergie page 4

Journée internationale contre le racisme page 7

Aménagement du parc Piguet page 8

Pose d'enseigne: quelle procédure ?

Contrairement à tous les autres médias, les enseignes des commerces et des établissements informant sur leurs activités s'affichent dans l'espace public. Elles occupent une place importante dans l'environnement urbain et leur déploiement se densifie sur les façades des immeubles. Si ce dernier n'est pas maîtrisé, il peut vite se transformer en pollution visuelle.

Pour maîtriser ce phénomène, la ville dispose d'un Règlement sur les procédés de réclame, fondé sur la Loi cantonale du 6 décembre 1988 sur les procédés de réclame et son règlement d'application du 31 janvier 1990. Ce règlement fixe les dispositions liées aux autorisations, emplacements, nombre, dimensions, affichage ou utilisation du domaine public. Il a pour but d'assurer, sur le territoire de la commune, la qualité de l'espace public, l'esthétique de l'environnement urbain, la protection des monuments et des sites, la tranquillité du public, ainsi que la sécurité de la circulation routière et piétonne. Il est disponible sur le site Internet de la ville (www.yverdon-les-bains.ch/prestations-deladministration/urbanisme-et-batiments/police-des-constructions/plans-et-reglements).

Tous les moyens graphiques, éclairés, lumineux ou sonores destinés à attirer l'attention du public, sous forme d'enseignes, potences, chevalets au sol, totems, bandeaux, drapeaux, fanions, oriflammes, stores, installés à l'exté-

rieur dans le but direct ou indirect de publicité, de promotion d'une activité ou de propagande politique ou religieuse sont considérés comme des procédés de réclame. Par conséquent, toute pose, modification ou déplacement d'enseignes, ainsi que tout changement de raison sociale sont soumis à l'octroi d'une autorisation municipale à obtenir au moyen du formulaire à disposition sur la page Internet du Service de l'urbanisme et des bâtiments.

Dans la zone de la ville ancienne, le règlement est plus restrictif quant aux dimensions et formes des enseignes. Les potences lumineuses sont interdites, à l'exception de celles des services publics et des pharmacies. Dans les zones d'activités, un regroupement des enseignes sur un totem est conseillé. Les mâts de l'éclairage public et les mâts de signalisation routière ne peuvent en aucun cas servir de support d'enseigne privée.

Les éléments en saillie ou posés sur le domaine public sont soumis à une taxe annuelle d'anticipation sur le domaine public.

Pour toute question sur cette thématique, la Police des constructions est à votre disposition.

Le Service de l'urbanisme et des bâtiments

Festival Sportif Yverdonnois

Le Festival Sportif Yverdonnois (FSY), organisé par le Service des sports de la ville, est ouvert à toutes et à tous y compris aux habitants extérieurs à Yverdon-les-Bains. Ce festival permet de pratiquer une activité sportive (en individuel, en couple ou en famille) et de découvrir de nouvelles disciplines, dans une ambiance de convivialité et de fair-play, sans compétition ni chronométrage. Chaque année, une dizaine d'activités sportives adaptées à un large public sont proposées, dont une semaine nommée «Yverdon bouge!» durant l'été.

Comment ça marche ?

- Inscrivez-vous au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous ou envoyez un courriel à l'adresse fsy@ylb.ch.
- Payez la finance d'inscription de Fr. 20.- peu importe la catégorie (individuel, couple, famille). La finance d'inscription étant unique, les personnes ayant déjà payé leur inscription bénéficient donc de la gratuité pour les années suivantes.
- Dès réception de votre inscription, le Service des sports vous communique les différentes informations concernant les activités.
- Rendez-vous aux activités par vos propres moyens et au gré de vos envies (inscription obligatoire pour certaines activités dont le nombre de participants est limité). Un courriel de rappel vous est envoyé par le Service des sports avant chaque activité.

La 9^e édition du Festival Sportif Yverdonnois se déroulera entre le 8 février et le 1^{er} novembre 2014, selon le programme ci-contre:

Programme 2014

Samedi 8 février	Raquettes à neige
Vendredi 4 avril	Pilates
Vendredi 27 juin	Kin-Ball

Semaine Yverdon Bouge!

Lundi 18 août	Tai Chi
Mardi 19 août	Aquagym
Mercredi 20 août	Pétanque
Jeudi 21 août	Escrime
Vendredi 22 août	Cyclisme

Samedi 13 septembre	Rallye pédestre
Samedi 1 ^{er} novembre	Zumba

Nous nous réjouissons de vous compter parmi les participants!

Bulletin d'inscription - Festival Sportif Yverdonnois 2014

prénom / nom

adresse

courriel

téléphone fixe

catégorie:

individuel

couple

téléphone portable

famille: nombre d'adultes nombre d'enfants

Venez bouger avec nous!



VIA SICURA: nouveautés 2014

Le 2^e paquet de mesures du programme fédéral de sécurité routière Via Sicura est entré en vigueur au début de l'année. En voici les principales nouveautés.

Alcool au volant

La Confédération prévoit l'obligation pour les conducteurs en état d'ébriété, avec un taux d'alcool dans le sang de 1.6 pour mille ou plus, de se soumettre à une enquête sur l'aptitude à la conduite.

Elle a également décidé d'étendre l'interdiction de consommer de l'alcool à certains nouveaux groupes de personnes bien définis. Les nouveaux conducteurs sont dès cette année concernés par cette mesure : pour pouvoir conduire, ils ne devront pas avoir consommé d'alcool. Cette mesure touche toutes les personnes apprenant à conduire un véhicule ou étant au bénéfice d'un permis de conduire à l'essai. Pour des raisons évidentes, l'accompagnateur d'une course d'apprentissage sera également placé sous le même régime. Les raisons en sont simples: l'alcool est connu pour son influence négative sur la perception visuelle, les réflexes ou encore l'appréciation des situations environnantes. Le fait de ne pas boire pendant la période probatoire de 3 ans permet une prise de conscience supplémentaire de la responsabilité de conduire un véhicule. Le législateur a prévu un système répressif qui prévoit l'amende, la peine pécuniaire, le retrait de permis ou la peine privative de liberté en cas de non respect de cette nouvelle loi.

Quoiqu'il en soit, la Police Nord vaudois recommande à tout conducteur de ne pas prendre son véhicule en cas de consommation préalable d'alcool.

Obligation de rouler avec les feux allumés

Depuis le 1^{er} janvier, il est également obligatoire de circuler la journée avec les feux allumés. Cette mesure simple permet de réduire le nombre et la gravité des accidents de la route. En circulant de jour avec les feux allumés, les véhicules sont mieux perceptibles. Les usagers de la circulation motorisés, ainsi que les piétons et les cyclistes pourront ainsi mieux estimer la distance et la vitesse d'un véhicule qui approche. Le risque d'accident est donc diminué pour chacun. Tous les véhicules à moteur (voitures privées, véhicules de livraison, camions, bus) ainsi que les deux-roues sont concernés par cette nouvelle règle, sauf les cyclomoteurs, les vélos et vélos électriques, les véhicules agricoles ainsi que tous les véhicules mis en circulation avant 1970. En cas de non-respect de cette obligation, une amende de Fr. 40.- peut être infligée.

La Police Nord vaudois est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 024 423 66 66 ou sur son site Internet www.policenv.ch.

Par ailleurs, nous rappelons à tout usager des autoroutes nationales de se munir de la vignette 2014 jusqu'au 31 janvier 2014 au plus tard.

Bonne route à toutes et à tous!

La Police Nord vaudois

Nouvel équipement pour les Auxiliaires de Prévention & Circulation

Les Auxiliaires de Prévention & Circulation (APC) de la ville, autrefois appelés patrouilleurs scolaires, étaient chargés principalement de faciliter la traversée des routes aux élèves. «Armés» d'une palette et vêtus d'une chasuble, ces APC ont vu leurs missions devenir plus nombreuses et plus complexes au fil du temps.

Face à la densification du trafic routier, il convenait notamment de compléter leur équipement afin d'améliorer leur visibilité. Depuis la fin 2013, les APC arborent une nouvelle tenue composée d'un pantalon, d'une veste polaire et d'une parka. Réalisée spécialement à leur intention, elle permet une identification claire de ces personnes rattachées au Service de la sécurité publique.

Les APC ont également suivi une formation complémentaire dispensée par le personnel policier. Prise en charge d'une personne blessée, mesures à prendre en cas d'accident de la circulation ou encore gestion des conflits: telles étaient les thématiques abordées. Ainsi, ces personnes, au nombre de 11 à Yverdon-les-Bains, ont acquis les compétences leur permettant d'optimiser leur intervention à proximité des collèges, mais également d'offrir un appui à la Police Nord vaudois, lors de manifestations sportives par exemple.

La Police Nord vaudois demande à chaque citoyen(ne) de faire preuve d'empathie à l'égard de ces Auxiliaires de Prévention & Circulation, qui œuvrent par tous les temps pour la sécurité des enfants de la ville.

La Police Nord vaudois



Rénovation du Camping des Iris

Suite à l'approbation par le Conseil communal, en novembre dernier, du crédit d'investissement pour la rénovation du Camping des Iris, les travaux d'aménagement ont débuté dès la fin 2013 pour permettre l'ouverture de la saison 2014 dans les meilleures conditions possibles.

Une grande partie des travaux consiste à aménager une nouvelle place centrale et reconstruire le bloc sanitaire. Ce nouveau bâtiment abritera l'ensemble des installations sanitaires mises à disposition des campeurs. Il sera constitué de 12 douches, dont deux plus spacieuses adaptées aux familles, d'une salle de bain complète spécialement équipée pour les personnes handicapées, de 19 toilettes, de 4 urinoirs, de 21 lavabos et de 16 bacs à laver et à sécher la vaisselle. Il abritera également une buanderie équipée de machines à laver et sécher et de 2 bacs pour laver le linge.

L'effort est également mis sur la rénovation des équipements électriques du camping et de son aménagement général en matière de mobilité, dont *Bonjour!* se fera l'écho dans un prochain numéro.

Le Service de l'urbanisme et des bâtiments

La STEP accroît sa production d'énergie

Depuis 1989, la station d'épuration des eaux usées d'Yverdon-les-Bains (STEP) produit de l'électricité et de la chaleur qui sont valorisées sur le site. En 2011, le Conseil communal a adopté un crédit d'investissement pour améliorer les installations de la STEP, notamment celles permettant la création d'énergie à partir du traitement des boues, enjeu écologique et économique d'importance pour la Municipalité.

Ces investissements portent aujourd'hui leurs fruits. 2013 marque en effet une étape symbolique dans la production d'énergie par la STEP. Le 8 décembre, le seuil du million de kWh/an a été atteint pour la première fois dans cette infrastructure communale. Pour l'année 2013, la production électrique totale obtenue, issue du traitement des boues d'épuration, se monte à 1'084'425 kWh, ce qui représente une autonomie de 80% de la consommation totale de la STEP. En comparaison, ceci représente environ 1% de l'électricité totale consommée par la Ville d'Yverdon-les-Bains ou l'équivalent de la consommation de 250 foyers.

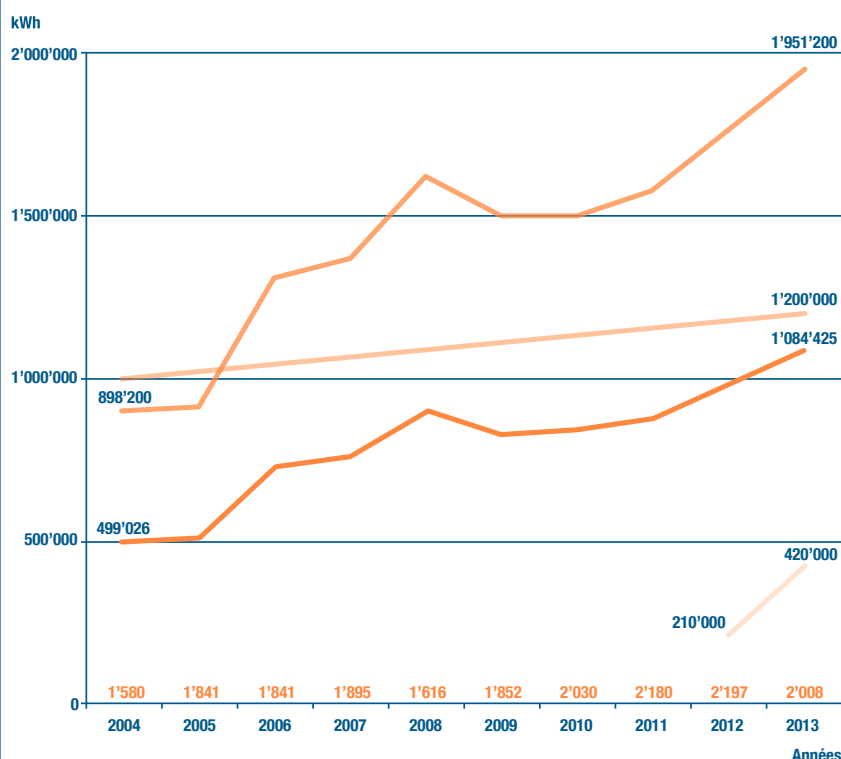
La STEP d'Yverdon-les-Bains enregistre également le meilleur score de production d'électricité selon le bilan d'épuration 2012 établi par la Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud. En effet, l'usine fournit 20% de la production totale d'électricité issue des stations d'épuration du canton. Ces efforts importants consentis dans la valorisation des eaux usées et des boues s'inscrivent dans le système de management de l'environnement de notre STEP, certifié ISO 14001 en 2008. Le maintien, voire l'amélioration des niveaux de performance est l'un des objectifs principaux de la station d'épuration communale.

L'esprit d'équipe, l'engagement et l'adhérence des collaborateurs de la STEP à la charte qualité ont permis d'atteindre ces objectifs. Cette dernière est d'ailleurs devenue une philosophie commune et un gage de motivation pour chacun d'entre eux. Mais ces bons résultats reviennent également à nos partenaires qui livrent leurs eaux usées à l'installation d'Yverdon-les-Bains, soit les communes de Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Montagny, Pomy, Treyco-vagnes, ainsi qu'aux clients publics et privés qui confient le traitement de leurs boues et séparateurs de graisse à notre usine.

Prochainement, *Bonjour!* présentera un bilan du chauffage à distance entre la STEP et les serres communales.

Le Service des travaux et de l'environnement

Evolution de la production d'énergie de la STEP d'Yverdon-les-Bains



- kWh électriques produits
 - kWh thermiques produits
 - kWh thermiques valorisés à la STEP
 - Chauffage à distance (CAD) des serres dès juillet 2012
- Evolution de l'évacuation des boues (en tonnes)

A la Bibliothèque, en route vers la Russie!

Alors que la Russie est sous le feu des projecteurs sportifs à l'occasion des Jeux Olympiques de Sotchi, des activités et une exposition, qui se tiendra du 1^{er} février au 29 avril à la Bibliothèque publique, invitent à découvrir d'autres facettes de ce pays.

L'exposition de photographies de Dominique de Rivaz présente un hameau des rives de la Mer Blanche qui s'ensable inexorablement suite aux dégâts causés par la pêche industrielle. On peut aussi y découvrir des livres anciens de la Bibliothèque ainsi que des lettres et des cartes postales de Julien Narbel, un Vaudois ayant vécu de l'intérieur la Révolution russe de 1917.

A l'occasion du vernissage de l'exposition, un café-discussion aura lieu le samedi 1^{er} février à 10h30 avec la photographe Dominique de Rivaz et l'écrivain Frank Pavloff. Tous deux ont représenté un lieu du Grand Nord russe après une catastrophe. Le mercredi 5 mars à 18h30, Claire et Claude Torracinta-Pache viendront parler de «*Ils ont pris le palais d'hiver!*»: Julien Narbel, un Suisse dans la tourmente de la révolution russe de 1917, un livre qui rassemble et présente des lettres de leur aïeul. Susanne Rehacek, de Baulmes, fera découvrir son extraordinaire voyage à vélo sur la glace du Lac Baïkal à l'occasion d'une conférence illustrée le 26 mars à 18h30.

D'autres événements sont prévus durant le mois d'avril pour poursuivre la découverte de cette terre de contrastes qu'est la Russie!

Prix exceptionnels pour le vin d'honneur de la Ville d'Yverdon-les-Bains

Déstockage du Millésime 2012

Dans la limite des stocks disponibles et jusqu'à épuisement du stock!

Pinot Noir Millésime 2012, classé «Grand Cru»

Vin rouge, appellation d'origine contrôlée, réserve spéciale de la commune, avec label Vinatura
Fr. 46.- le carton de 6 bouteilles 75 cl
Fr. 60.- le carton de 12 bouteilles 50 cl



Les Polognes Millésime 2012

Vin rouge, appellation d'origine contrôlée, assemblage de Pinot Noir et de Gamaret
Fr. 52.- le carton de 6 bouteilles 75 cl

Chasselas Bonvillars Millésime 2012, classé «Grand Cru»

Vin blanc, appellation d'origine contrôlée, réserve spéciale de la commune, avec labels Terravin et Vinatura
Fr. 33.- le carton de 6 bouteilles 75 cl
Fr. 44.- le carton de 12 bouteilles 50 cl

Conditions:

S'agissant d'un déstockage, nous ne faisons pas de réservation. Les marchandises sont à retirer dès aujourd'hui, contre paiement comptant ou sur facture, directement au Service des travaux et de l'environnement (rue de l'Ancien-Stand 4).

Horaire d'ouverture de nos bureaux:

Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h, vendredi 16h.

Branchements gaz naturel: quelles obligations pour les propriétaires?

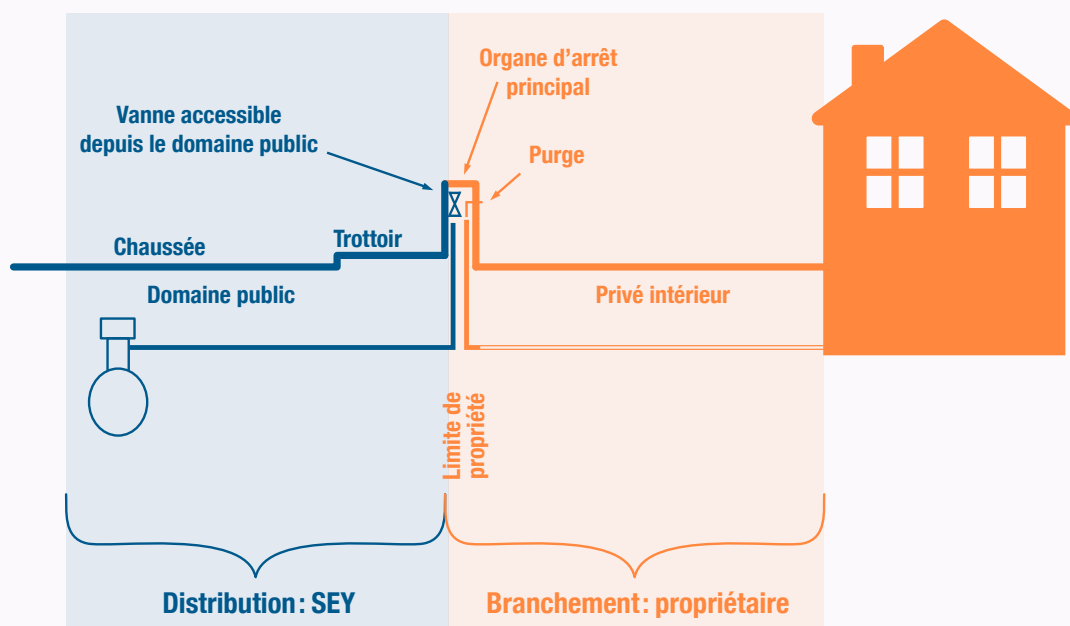
Etre raccordé au réseau de gaz naturel apporte bien des avantages à ceux qui en bénéficient. Pas de remplissage de citerne, paiement fractionné tout au long de l'année, frais d'entretien réduits et ramonages moins fréquents sont - avec un impact environnemental limité (25 % de CO₂ en moins que le mazout) - les principaux atouts de cette énergie. Pour autant, à l'instar des conduits de cheminée, les propriétaires de branchement de gaz naturel doivent s'assurer du bon état de celui-ci par un contrôle régulier. Quid de cette obligation?

Quelle est la base réglementaire à ce sujet?

Les directives de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE) constituent l'ensemble des règles, guides et remarques nécessaires à la distribution et à l'usage sûrs, fiables, économiques et durables du gaz. Ces directives se basent sur des connaissances éprouvées de la science, de la technique et de l'expérience pratique. Elles sont considérées par les professionnels et les autorités compétentes comme l'état de la technique ou des connaissances et représentent ainsi les règles à suivre en la matière.

En quoi ces directives concernent-elles les propriétaires?

Le Règlement pour la fourniture de gaz naturel du Service des énergies d'Yverdon-les-Bains (SEY) précise que chaque immeuble doit avoir un branchement particulier, depuis la prise sur la conduite principale jusqu'au robinet principal. Ce branchement appartient au propriétaire de l'immeuble, qui en assume l'entretien à ses frais sur le domaine privé. L'entretien des conduites principales de transport et de distribution sur le domaine public est du ressort du SEY.



Quelles responsabilités incombent aux propriétaires?

Le propriétaire assume l'entière responsabilité de tous les dommages causés aux personnes et aux biens qui pourraient survenir après l'établissement du branchement. Pour s'assurer de l'état du branchement, les directives de la SSIGE stipulent que les propriétaires ont l'obligation de les faire contrôler périodiquement.

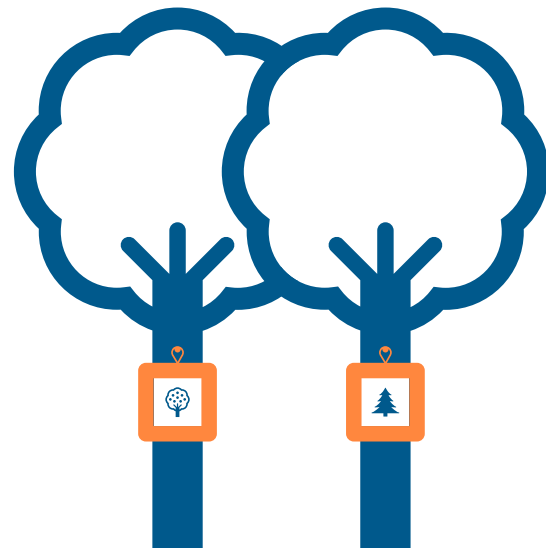
Que doivent faire les propriétaires et à quelle fréquence?

Les propriétaires doivent faire effectuer des contrôles d'étanchéité réguliers de leur branchement d'immeuble. Le contrôle d'étanchéité n'étant pas systématiquement réalisable pour des raisons d'exploitation, il est souvent substitué par une procédure de détection de fuites en surface, à l'aide d'un appareillage de mesure spécial. La périodicité de ces contrôles varie en fonction de la pression du réseau et de la densité de population: dans les zones fortement bâties, l'intervalle séparant deux contrôles est en règle générale de deux ans.

A qui s'adresser pour ces contrôles?

Pour réaliser ces contrôles et garantir leur validité, il est nécessaire de maîtriser les techniques gazières et de disposer d'un appareillage spécialisé. Seuls les prestataires pouvant en attester sont habilités à effectuer ces contrôles, notamment ceux au bénéfice de la concession délivrée par le SEY. Le SEY peut également proposer ce service aux propriétaires de branchements d'immeuble.

Rapprocher l'Art et la Nature



Yverdon-les-Bains, ville de culture, ville de nature. Pour vivre intensément ces deux aspects complémentaires au sud du Lac de Neuchâtel, le Centre d'art contemporain s'associe au Centre Pro Natura de Champ-Pittet pour concocter une liste de rendez-vous palpitants durant toute l'année 2014.

Jeunes, familles, seniors, toutes et tous seront conviés à différents moments de l'année pour passer du cœur historique de la ville - le Centre d'art étant situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville - au cœur de la Grande Cariçaie, le plus grand marais lacustre de Suisse. Il faudra néanmoins attendre la réouverture du Centre Pro Natura à la mi-mars pour profiter de cette nouvelle synergie. Guettez les programmes des prochaines expositions pour vous renseigner!

Au printemps prochain, paysages architecturés, fictifs, animés, peints ou dessinés seront présentés dans l'exposition *Incertains lieux* et permettront d'offrir un contrepoint aux éléments naturels que l'on peut observer sur les sentiers de la réserve naturelle. Découvrir les mondes parallèles d'artistes suisses et les mettre en relation, au grand air, au milieu des marais: un atelier au printemps pour les 8-12 ans, deux excursions pour les seniors dans la foulée vous rappelleront que seules deux minutes de train séparent ces deux lieux. En juillet, une exposition de photographies au Centre d'art sera mise en relation, pour les familles, avec les 40 hectares de prairies humides. Enfin, à l'automne, le Château de Champ-Pittet prêtera ses murs pour proposer une extension de l'exposition du Centre d'art et il ne serait pas impossible de faire démarrer le vernissage en pleine nature avant de revenir au centre-ville...

Tous les détails de cette collaboration seront disponibles sur les sites Internet des deux institutions:
www.centre-art-yverdon.ch
www.pronatura-champ-pittet.ch

Développement des devoirs accompagnés à Yverdon-les-Bains

Les devoirs accompagnés sont une prestation du Service jeunesse et cohésion sociale (JECOS), proposée aux enfants scolarisés à Yverdon-les-Bains de la 3P à la 8P. Cette prestation, qui ne s'apparente pas à du soutien ou à un appui scolaire, s'adresse aux enfants qui ne peuvent pas recevoir de l'aide de leurs parents à la maison ou dont les parents sont indisponibles.

Inscrits par leurs parents, parfois sur conseil des enseignants, les enfants sont pris en charge par un adulte pendant une heure au maximum les lundis, mardis, jeudis après les cours de l'après-midi et le mercredi de 13h30 à 14h30 ou de 14h30 à 15h30. Cette prise en charge débute après le week-end du Jeûne Fédéral et dure quasiment jusqu'à fin juin. Les enfants travaillent à leurs devoirs dans une salle de classe du bâtiment scolaire dans lequel ils sont scolarisés ou proche de leur domicile pour les enfants transportés.

Les élèves de 3P et 4P restent durant une heure dans le groupe des devoirs accompagnés. Une fois les devoirs terminés, ils ont la possibilité d'écouter une histoire ou de jouer jusqu'à la fin de l'heure. Dès la 5P, les élèves peuvent rentrer à la maison dès que leurs devoirs sont effectués ou rester jusqu'à la fin de l'heure. Les parents choisissent l'option qui leur convient au moment de l'inscription. Cette possibilité présente un caractère transitoire, le temps de mettre en place une offre parascolaire affinée.

Depuis la primarisation des degrés 7P et 8P, à la rentrée d'août 2013, le nombre d'enfants inscrits aux devoirs accompagnés est passé de 466 pour l'année scolaire précédente à plus de 700 cette année. Ce sont ainsi quelque 40% des élèves de ces degrés qui bénéficient de cette prestation.

Le JECOS ne dispose actuellement pas des ressources humaines suffisantes pour une couverture optimale des besoins, aussi fait-il appel à toute personne intéressée par un travail d'appoint rémunéré. Les offres de service sont à adresser au bureau des Ressources Humaines de la ville de la ville, mention devoirs accompagnés, place Pestalozzi, case postale, 1401 Yverdon-les-Bains.

Le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale



Fête du quartier Pierre-de-Savoie : à VOUS de jouer!

L'Amicale Pierre-de-Savoie, constituée d'habitants du quartier, organisera en 2014 sa 2^e fête de quartier.

En juin 2013, une grande fête a eu lieu au cœur du quartier de Pierre-de-Savoie. Cette manifestation animée de plusieurs stands proposant nourriture, musique, danse et activités pour les petits et les plus grands fut une belle réussite grâce à l'engagement des personnes et des diverses associations qui y ont participé!

L'Amicale Pierre-de-Savoie s'associe à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants et au Service jeunesse et cohésion sociale de la ville pour lancer un appel aux habitants souhaitant s'impliquer dans la vie de leur quartier, et par là même devenir un acteur dans la préparation, l'organisation et la réalisation de cette fête de quartier.

Si vous souhaitez participer d'une manière ou d'une autre à cet évènement, merci de contacter Stéphanie Dobler, animatrice socioculturelle, au 079 945 30 14 ou par mail stephanie.dobler@yverdon-les-bains.ch.

Le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale



La Villette se raconte aux Caves du Château! Récits de quartier

Originaires de Pampigny, Bologne ou Paris, ayant travaillé dans des métiers aussi divers que sommelier, cadre ou infirmière, les co-auteurs des Récits de quartier se sont retrouvés autour d'un point commun: ils vivent à la Villette. Dans le cadre du projet Qualité de vie, six habitants ont accepté l'invitation d'une recueilleuse de récits à se réunir durant cinq mois pour venir échanger leurs histoires reliant leur parcours de vie à leur quartier. Le texte qui en est tiré, témoignage de leur vision de l'évolution de la Villette et de ce que leur quartier leur a apporté, sera présenté au public le 28 février 20h15 aux Caves du Château.

entrée libre

28 février 2014



Le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale

Marianne Savary nouvelle Vice-Syndique

Conformément à ce qui avait été convenu au début de la législature en cours, Mme Marianne Savary, Municipale de l'Urbanisme et des Bâtiments, a repris la charge de Vice-Syndique au 1^{er} janvier 2014, et ce jusqu'à la fin de la législature en juin 2016. Elle succède à Mme Nathalie Saugy, Municipale de la Culture et du Tourisme, qui a officié en tant que telle durant la première moitié de la législature.

La Municipalité remercie Mme Saugy pour son mandat et souhaite plein succès à Mme Savary dans son nouveau rôle.

21 mars 2014

Journée internationale contre le racisme

La Commission Consultative Suisses Immigrés (CCSI) vous invite à partir en voyage sur les traces d'un ArtPenteur, en compagnie de Thierry Crozat, le vendredi 21 mars prochain à l'Echandole à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme.

Ecoute, découvertes et dégustations seront au menu de cette soirée qui débutera à 20h et qui est ouverte uniquement sur réservation au 024 423 65 84. En effet, quoi de mieux pour faire tomber les préjugés que les récits insolites de carnets de voyages et la dégustation de mets culinaires des différentes communautés yverdonnoises.

Honorez l'invitation que vous fait la CCSI pour lutter contre le racisme et la discrimination et laissez-vous emporter à travers les océans entre Bamako, Yverdon et Managua!

Le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale

Bamako!

Yverdon!

Managua!



Ça bouge pour les jeunes pendant les vacances!

Pendant les vacances de février, le centre de loisirs Espace Jeunes propose toutes sortes d'activités aux jeunes de la région de 11 à 16 ans.

En plus du programme présenté ci-dessous, Espace Jeunes reste ouvert avec ses activités habituelles, telles que baby-foot, ping-pong, billard, musique, jeux... de 14h à 18h30 tous les jours de cette semaine de vacances scolaires.

Tu peux également appeler le 079 945 30 18 pour toute information concernant le programme des vacances de février.

Le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale



Au programme :

Lundi 24 février

Dès 14h30, tournoi «FIFA Playstation» à Espace Jeunes, inscriptions sur place dès 14h.

Mardi 25 février

Rendez-vous à 14h devant Espace Jeunes (côté rue de Neuchâtel) avec Fr. 2.- pour de folles parties de Bowling.

Mercredi 26 février

Projection d'un film surprise et pop-corn à gogo dès 14h30 à Espaces Jeunes.

Judi 27 février

Rendez-vous à 14h à la salle de gym de la place d'Armes pour un super tournoi de Futsal. Il te suffit de former une équipe de 5 joueurs (filles bienvenues) + remplaçants et de venir t'inscrire à Espace Jeunes dès maintenant.

Les trois meilleures équipes seront récompensées par des prix surprises!

Vendredi 28 février

Dès 14h, Atelier Pâtisserie à Espace Jeunes.

Samedi 1^{er} mars

De 14h à 16h à Espace Jeunes, viens apprendre à danser la Salsa, puis le Hip-Hop de 16h à 18h!



Plantation d'arbres fruitiers à Pierre-de-Savoie

Situé au cœur du quartier de Pierre-de-Savoie, le Jardin de Poche est né d'une démarche participative. Cette démarche a permis, en intégrant les habitants dès les prémices du projet, de développer un parc qui prend en compte et met en œuvre les souhaits des utilisateurs.

Actuellement, le parc de Pierre-de-Savoie, dont le Jardin de Poche constitue la «pièce centrale», propose une grande pelouse structurée par trois alignements d'arbres fruitiers. Véritables témoins de l'histoire du lieu, ces alignements évoquent l'ancien verger de la ferme du Valentin aujourd'hui disparu. Ces arbres participent donc pleinement à l'identité du lieu.

Afin de valoriser cet espace privilégié, la ville plantera une nouvelle génération d'arbres fruitiers de diverses variétés. Les plantations se feront dans le prolongement des alignements existants, pour étendre l'arborisation sur toute la longueur du parc. Les habitants bénéficieront ainsi d'un ombrage sur la piste de pétanque.

Un alignement de merisiers (cerisiers naturels) prendra également place le long du chemin qui relie la rue des Acacias à la rue Pyrame-de-Candolle. En limite du parc, ils serviront également de filtre visuel avec les habitations voisines. Par la même occasion, quelques arbres seront remplacés en raison de leur mauvais état actuel. Les abattages auront lieu au cours de l'hiver et les plantations interviendront au cours du printemps 2014.

A terme, le parc de Pierre-de-Savoie jouira donc d'une arborisation plus généreuse, constituée de diverses variétés d'arbres fruitiers. L'histoire du lieu sera évoquée avec subtilité, tout en tenant compte des besoins d'un espace public.

Le Service de l'urbanisme et des bâtiments

Route de Lausanne

L'alignement de tilleuls le long de la route de Lausanne a été intégralement replanté. Les arbres sont en effet considérés par l'Inventaire des voies historiques de la Suisse (IVS) comme la substance de la route historique du XIX^e siècle entre Ouchy et Vaumarcus. Le nouvel alignement se prolonge maintenant sur plus d'un kilomètre et demi, entre le virage du Bas-des-Monts et le carrefour-giratoire avec la rue des Champs-Lovats. Les travaux, financés par la ville et la Confédération, se sont parfaitement déroulés. Les jeunes arbres recevront un entretien attentif afin de favoriser leur bon développement.

Aménagement du nouveau parc Piguet



L'illustration de cet article préfigure le futur aménagement du parc.

Situé à proximité du centre historique, le parc Piguet constitue un espace d'exception dans le tissu urbain construit. Le site a traversé les âges et son caractère est d'autant plus remarquable que l'histoire de la ville y est racontée par la présence du rempart nord du Castrum et les bases de l'ancien mur celtique.

Pour préserver le site et son patrimoine, le projet d'aménagement du nouveau parc conservera l'identité historique de jardin clos, dans l'esprit du parc bourgeois du XIX^e siècle. Le parc sera un espace calme et protégé, au sein duquel se déploieront une végétation indigène et un verger composé de variétés anciennes de fruitiers.

Le parc sera rythmé par trois espaces distincts. Au nord, un grand verger se tiendra sur une prairie fleurie. Cet espace aéré et ensoleillé sera découpé en formes régulières pour évoquer le tracé de l'ancien jardin. Le mur celtique y sera matérialisé au sol. Quelques éléments de mobilier urbain y trouveront place. Au centre se trouvera un espace plus libre et intimiste, profitant du bosquet d'arbres qui s'y est développé spontanément. Il offrira une atmosphère plus fraîche et un ombrage généreux, contrastant avec le verger. Le mur du Castrum y sera matérialisé par la pose d'un mur-banc continu, souligné par un jardin en creux évoquant le fossé défensif. Au sud, côté rue des Jordils, se trouvera une placette ouverte sur la rue et arborisée par la plantation d'arbres majeurs. L'ensemble se nichera dans un cordon arbustif qui servira de filtre entre le parc et les propriétés voisines. Le site sera traversé par un chemin qui reliera la rue du Valentin et la rue des Jordils, accompagnant les visiteurs au travers des différentes «pièces» du parc.

Situés sous le bâtiment côté rue du Valentin et à la hauteur du rempart du Castrum, deux portails fermeront le parc durant la nuit, pour préserver le voisinage.

Les travaux ont débuté par l'abattage des arbres jugés dangereux. Les aménagements démarreront au début de l'année 2014 et s'étendront jusqu'à l'automne prochain. La reconversion du site en parc public possède ainsi le double avantage d'offrir un nouvel espace à la population, tout en préservant les vestiges archéologiques du parc.

Le Service de l'urbanisme et des bâtiments

Impressum

Conception et réalisation : studio KO
Impression : Imprimerie Cornaz SA

Editeur responsable : Commune d'Yverdon-les-Bains, 024 423 61 11, www.yverdon-les-bains.ch

Comité de rédaction : Daniel von Siebenthal, Patrick Genoud, Laurent Exquis, Marie-Christine Dolci Gindroz, Pierre-Alain Kreutschy, Catherine Guanzini, Lorna Bertina, Daisy Jeanneret, Pedro Camps, Richard Guillemin, Sandie Pantet